



4^{ème} réunion des Etats parties à la Convention sur les armes à sous-munitions

Lusaka, 9-13 septembre 2013

Déclaration

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration du représentant de l'Union européenne.

C'est un grand honneur pour moi d'être à Lusaka aujourd'hui pour la quatrième réunion des Etats parties à la Convention sur les armes à sous-munitions. J'aimerais remercier le gouvernement zambien d'avoir pris la relève du Laos, du Liban et de la Norvège en ce qui concerne l'organisation de cet événement important dans le processus de lutte contre les armes à sous-munitions.

Nous avons parcouru beaucoup de chemin depuis le lancement du processus d'Oslo, processus que le Luxembourg a appuyé dès ses débuts et qu'il continuera d'appuyer. A ce jour, 83 Etats ont ratifié la Convention et 29 Etats l'ont signée, et se préparent à la ratifier, ce qui constitue un résultat important. Mais nous ne pouvons pas en rester là!

En effet, vous avez fait un choix judicieux de placer cette conférence sous le thème de l'universalisation afin d'en souligner l'importance. Le Luxembourg va continuer à œuvrer en faveur de l'universalisation et en même temps continuer à faire de l'aide aux victimes de ces armes une priorité, car l'assistance aux victimes demeure à ce jour sous-développée. Le Grand-Duché persévéra dans la lutte pour cette cause par des contributions financières aux efforts de déminage, mais aussi par une participation aux efforts de dépollution dans le cadre de missions de maintien de la paix. A cet effet, le Luxembourg participe depuis octobre 2006 à l'opération militaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et s'engage activement dans les efforts d'enlèvement d'engins explosifs conventionnels et leur destruction sur le terrain ainsi que dans l'assistance du génie de combat dans les travaux de dépollution de terrains civils, la détection et la destruction de sous-munitions.

Depuis sa publication en 2010, les mesures conceptualisées dans le Plan d'Action de

Vientiane n'ont pas encore pu être réalisées dans tous les Etats parties. Beaucoup reste à faire pour concrétiser le financement de l'action contre les armes à sous-munitions ainsi que pour atteindre la mise en œuvre de la Convention et aboutir à son objectif final. Dans ce contexte, permettez-moi de vous féliciter pour le « Rapport d'étape de Lusaka » (*Lusaka Progress Report*) qui souligne de façon efficace les principaux défis que doivent surmonter les Etats parties.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de rappeler à cette occasion que le Luxembourg est un des rares pays au monde à être allé plus loin dans sa législation nationale que ne le prévoit le texte de la Convention en interdisant également le financement des armes à sous-munitions. Cette interdiction de financement devrait, dans la mesure du possible, être étendue aux investissements dans les entreprises qui produisent les armes à sous-munitions. Nous espérons que cette interdiction telle qu'elle est inscrite dans la législation luxembourgeoise serve d'exemple et que beaucoup d'autres pays vont nous rejoindre dans cette initiative.

En outre, le Luxembourg soutient les efforts de la société civile, qui a été la force motrice dans le processus de l'élaboration et de l'établissement de la Convention et qui joue maintenant un rôle important dans sa mise en œuvre.

Nous sommes convaincus que cette conférence contribuera au renforcement des acquis du passé et servira de point de départ pour explorer de nouveaux chemins dans la lutte contre les armes à sous-munitions et dans la protection de la population civile qui en est victime. Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, il est indispensable d'unir nos efforts. En effet, ce n'est qu'à travers la coopération internationale que nous réussirons à contenir la production de ces armes et que le désinvestissement pourra avoir son effet recherché auprès des plus grands producteurs.

Je vous remercie.